

Interprofession du lait

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 22 septembre 2010

Nouveaux instruments pour stabiliser le marché du lait

A sa séance du 21 septembre 2010, le comité de l'Interprofession du lait a décidé de confier plus de responsabilités aux partenaires contractuels du marché pour la gestion des quantités. Il souhaite ainsi tenir compte des besoins de la branche et réagir à la libéralisation des conditions cadres. Des instruments contraignants sont néanmoins prévus pour maintenir et soutenir la création de valeur ajoutée à tous les échelons. Il reviendra à l'assemblée des délégués du mois de novembre de statuer définitivement sur le nouveau positionnement de l'IP Lait. Par ailleurs, le comité de l'IP Lait a décidé de maintenir le prix indicatif à 65.0 ct. par kg de lait pour le dernier trimestre de l'année en cours.

Le comité de l'IP Lait a pris une décision contraignante qui confirme le résultat de son séminaire des 2 et 3 septembre derniers. Les nouveaux instruments visant à stabiliser le marché du lait ont été acceptés par la majorité des représentants des producteurs et des transformateurs. Comme on a pu le voir clairement au cours de la première année qui a suivi la suppression du contingentement, une gestion nationale des quantités de lait est de plus en plus souvent remise en question, et ce tant par les transformateurs que par les producteurs. Si la libéralisation accrue des marchés donne une marge de manœuvre plus grande, elle implique néanmoins aussi que les partenaires du marché prennent plus de responsabilités. Sur la base de ce constat, les conditions cadres actuelles et réglementaires pour une gestion collective des quantités à l'échelle nationale doivent être revues et adaptées aux besoins et aux possibilités des partenaires du marché. La gestion des quantités doit en premier lieu être déléguée aux partenaires contractuelles. L'IP Lait souhaite néanmoins fixer des conditions cadres contraignantes, afin de stabiliser les marchés et de maintenir la création de valeur ajoutée à tous les échelons. Une segmentation définie en détail et ancrée dans les contrats d'achat de lait doit empêcher que les quantités dépassant les besoins du marché mettent en danger les marchés à forte valeur ajoutée et, en fin de compte, les prix à la production. La transparence des contrats d'achat de lait devrait, de plus, favoriser l'utilisation du lait dans des canaux de vente dégageant une forte valeur ajoutée. Les détails de ce nouveau positionnement seront concrétisés lors d'une séance extraordinaire du comité et soumis ensuite à l'assemblée des délégués, qui prendra une décision définitive.

Par ailleurs, le comité s'est penché sur le prix indicatif pour le dernier trimestre 2010. Vu la situation actuelle du marché, il a décidé de le maintenir à 65.0 ct. par kg de lait.

Renseignements:

Daniel Gerber, gérant de l'IP Lait, 079 651 13 74

Markus Zemp, président de l'IP Lait, 079 420 63 46

www.ip-lait.ch